

PROCEDURES GENERALES DE FACTURATION : PRECONISATION DU SPCVC

Edition du 19/07/2015
Selon réunion de travail du 24/06/2015
Dernière mise à jour 19/07/2015

1/4	PRESOIRS PARTICULIERS	Texte de Référence	Intitulé Facture	Date Facture	Unité	COMPTE en %		Prix au		Cotisation CIVC part vendeur		Cotisation SGV part vendeur		Date Échéance	TVA		MODELE		
						100	98,5	KG	HL	OUI	NON	OUI	NON		Échéance	Taux			
<u>VENDANGES</u>																			
	RAISINS	Circ. CIVC 1669	facture d'avance	à partir de la DR	kg			€		déduit		déduit		interprofessionnelle	4 échéances si encaissement OU le 20 du mois suivant	10%			
	VINS CLAIRS				hl	100			€			X		X			interprofessionnelle	5 échéances si encaissement OU le 20 du mois suivant	
	MISE EN RI				kg	100													
	DPA					à partir de la DR	kg			€		sans			X	selon maison	selon maison	20%	
	CAF : bon de livraison					lors de la vente	kg			sans		sans			X	sans	sans		
	COCH : bon de livraison					lors de la vente	kg			sans		sans			X	sans	sans		
<u>PRESSURAGE</u>																			
	Moût AOC			à partir de la DR	hl	100		€		sans			X	1ère éch	1ère éch	20%			
	Moût RI			à partir de la DR	hl	100		€		sans			X	1ère éch	1ère éch	20%			
	Moût DPLC			à partir de la DR	hl	100		€		sans			X	1ère éch	1ère éch	20%			
REMARQUE : IL CONVIENT DE FACTURER LE PRESSURAGE AU PRESTATAIRE POUR LE COMPTE DU LIVREUR																			
<u>DEBLOCAGE</u>																			
	RI Interprofessionnel		VC provenant de Kg	à partir du 1er février SAUF MHCS au 1er mars	kg			kg		déduit		déduit		interprofessionnelle	interprofessionnelle	20%			
	RI Technique		VC provenant de Kg	à partir du 1er février	kg			kg		déduit		déduit		interprofessionnelle	interprofessionnelle				
	COCH déblocage		VC provenant de Kg	février	kg			kg		sans		sans		sans	sans				
	<u>Cas particulier :</u>													1 seule échéance le 5/12 si créance totale d' 1 livreur pour 1 même acheteur < 2.000 €					
	<u>Cas particulier :</u>													Voir Régime Simplifié Agricole (RSA)					

3/4	COURTAGES	Texte de Référence	Intitulé Facture	Date Facture	Unité	COMPTE en %		Prix au		Cotisation CIVC part vendeur		Cotisation SGV part vendeur		Date Échéance	TVA		MODELE
						100	98,5	KG	HL	OUI	NON	OUI	NON		Échéance	Taux	
<u>VENDANGE</u>																	
	Livreurs pressoir Moûts			à partir de la DR	hl	100		hl		sans			X	LME = 1ère éch	LME = 1ère éch	*	
	Coopératives Moûts			à partir de la DR	hl	100		hl		sans			X	LME = 1ère éch	LME = 1ère éch	*	
	Livreurs Vins Clairs			à partir de la DR	hl	100		hl		sans			X	LME = 1ère éch	LME = 1ère éch	*	
	Coopératives Vins Clairs			à partir de la DR	hl	100		hl		sans			X	LME = 1ère éch	LME = 1ère éch	*	
<u>DEBLOCAGE</u>																	
	Livreurs			5 mai SAUF demande	hl	100		hl		sans			X	5 juin	5 juin	*	
	Coopérative			expresse d'une maison	hl	100		hl		sans			X	5 juin	5 juin	*	
* Le taux de TVA applicable à la facture de courtage est identique au taux de TVA de la marchandise concernée.																	

4/4	AUTRES	Texte de Référence	Intitulé Facture	Date Facture	Unité	COMPTE en %		Prix au		Cotisation CIVC part vendeur		Cotisation SGV part vendeur		Date Échéance	TVA		MODELE
						100	98,5	Col	HL	OUI	NON	OUI	NON		Échéance	Taux	
<u>VENTES SPOT</u>																	
	BOUTEILLES			à l'enlèvement				col		sans			X	interprofessionnelle	Interprofessionnelle OU le 20 du mois suivant	20%	
	VINS CLAIRS BLANC			à l'enlèvement						HL			X	interprofessionnelle	Interprofessionnelle OU le 20 du mois suivant	20%	
	VINS CLAIRS ROUGE			à l'enlèvement						HL			X	interprofessionnelle	Interprofessionnelle OU le 20 du mois suivant	20%	
<u>COURTAGE SPOT</u>																	
	BOUTEILLES			à l'enlèvement				1% prix col		-			X	à 30 jours le 05 du mois	à 30 jours le 05 du mois	20%	
	VINS CLAIRS BLANC			à l'enlèvement						€ / HL			X	à 30 jours le 05 du mois	à 30 jours le 05 du mois	20%	
	VINS CLAIRS ROUGE			à l'enlèvement				1% prix hl		-			X	à 30 jours le 05 du mois	à 30 jours le 05 du mois	20%	
<u>FACTURATIONS ANNEXES</u>																	
Le COURTIER ne fait que du courtage et ne peut EXCLUSIVEMENT facturer que des prestations de courtage.																	
Le COURTIER peut facturer en outre du conseil et/ou de l'expertise.																	
<u>FACTURES DIRECTES COOPERATIVE</u>																	